

615 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

**Présentation à l'Assemblée départementale de la
Stratégie 2020-2030 de la Région Métropolitaine
Trinationale (RMT)**

CD/2019/046

Service chef de file :

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Au 1er janvier 2021, la Collectivité Européenne d'Alsace sera le chef de file de la coopération transfrontalière. Cette réalité est déjà particulièrement active en Alsace du fait de l'ancienneté des coopérations à l'échelle du Rhin Supérieur.

Le Traité d'Aix-la-Chapelle, signé le 22 janvier 2019 entre la chancelière allemande et le Président de la République française, a affirmé d'une façon nouvelle l'importance des coopérations franco-allemandes à l'échelle locale. Il consacre le rôle des Collectivités territoriales et des Euro-districts, dans la poursuite de l'intégration européenne.

Ce processus inédit, et longtemps sous-évalué, vise à instituer à l'échelle régionale et locale des habitudes de coopération et à doter les collectivités des instruments nécessaires à la réalisation des projets qu'elles partagent.

Dans cette séquence particulière, où la création de la Collectivité Européenne d'Alsace coïncide avec la volonté de faire progresser la coopération franco-allemande à l'échelle territoriale, il importe que nous nous inscrivions pleinement au sein du Rhin Supérieur.

Dans cette perspective et de façon à préparer concrètement ce futur cadre de travail, le présent rapport propose à l'Assemblée départementale de prendre acte de la stratégie 2020-2030 de la Région Métropolitaine Trinationale (RMT), construite sur la base d'enjeux fondamentaux pour le Bas-Rhin et la Collectivité Européenne d'Alsace.

Réduire les obstacles aux frontières, développer les mobilités, renforcer les leviers de croissance économique et durable, promouvoir l'innovation et les nouvelles technologies, tels sont les principaux objectifs poursuivis par cette stratégie en matière de santé et de vie quotidienne pour les habitants.

1. La Région Métropolitaine Trinationale du Rhin Supérieur

Territoire d'excellence au cœur de l'Europe, le Rhin Supérieur est caractérisé par la coexistence d'espaces urbains et ruraux complémentaires, répartis de part et d'autre de la frontière, et par un réseau polycentrique de villes, dont certaines, à l'exemple de Strasbourg, Karlsruhe ou Bâle, ont une notoriété qui dépasse le cadre national mais dont aucune ne polarise, à elle seule, l'ensemble du territoire.

Cette structure territoriale est un atout pour la coopération transfrontalière en favorisant des intérêts convergents sans qu'une métropole omnipotente ne déséquilibre l'ensemble à son profit.

Le Rhin Supérieur rassemble plus de 6 millions d'habitants répartis sur les deux Départements alsaciens (1,9 million d'habitants), deux parties de Länder : le pays de Bade et le sud du Palatinat (2, 7 millions d'habitants) et cinq cantons en Suisse du Nord Ouest : Bâle Ville, Bâle Campagne, Jura, Soleure, Argovie (1,5 million d'habitants)

Le Rhin supérieur compte plus de 91 000 travailleurs frontaliers dont les 2/3 sont français et 1/3 allemands.

Afin d'utiliser au mieux ces atouts, les élus du Rhin Supérieur ont signé le 10 décembre 2010 la Déclaration d'Offenburg officialisant la Région Métropolitaine Tri-nationale du Rhin Supérieur (RMT). À cette occasion, cette dernière a été officiellement reconnue par les représentants des gouvernements français, allemand et suisse.

La RMT s'est développée selon un mode de gouvernance basé sur quatre piliers, visant à renforcer la coopération entre les acteurs du monde de la science, de l'économie, de la politique et de la société civile.

Le pilier Politique constitue le comité de pilotage de la RMT, réunissant les représentants des principales structures de coopération transfrontalière du Rhin Supérieur, notamment la Conférence du Rhin Supérieur, le Conseil Rhénan, le Réseau des villes, les Eurodistricts, les deux Départements alsaciens, la Région, ainsi que les représentants du Pilier Sciences et du Pilier Économie.

La Déclaration d'Offenburg a été assortie de la stratégie 2020 intitulée « *Agir et se développer ensemble* ». Adopté en 2010, ce document définit les lignes stratégiques de la RMT par une liste de thèmes de travail prioritaires pour les différents Piliers à l'horizon 2020, s'inspirant de la Stratégie 2020 de l'Union Européenne.

2. Démarche et processus de construction de la Stratégie 2030

Dès la fin 2017, plusieurs réunions de travail du pilier Politique ont été organisées à l'initiative du Regierungspräsidium Freiburg, représentant du pilier Politique, afin de dresser un bilan de la Stratégie 2020 et construire la Stratégie 2030 – réunions auxquelles le Département du Bas-Rhin a activement participé, tant au niveau technique que politique.

La démarche de la RMT visait à disposer assez tôt d'un document définissant les objectifs stratégiques du Rhin Supérieur, au moment où les partenaires du programme INTERREG entament les réflexions sur le cadre d'intervention de la sixième programmation INTERREG (2021-2027).

La Stratégie 2030 a été finalisée lors de la dernière réunion du pilier Politique, le 24 mai 2019, puis approuvée par la Conférence du Rhin Supérieur, lors de sa séance plénière du 5 juillet 2019.

Il est envisagé que les membres du Pilier Politique procèdent à la signature de la Stratégie 2030 de la RMT à l'occasion de la séance plénière de la Conférence du Rhin Supérieur le 22 novembre 2019, en présence de la presse, marquant ainsi l'adoption officielle du document.

Bien que la Stratégie RMT 2020-2030 n'ait pas de portée juridique et financière, il s'agit d'un acte politique fort des différents partenaires.

3. Une stratégie ambitieuse pour répondre aux enjeux du Rhin Supérieur

Les échanges au sein du Pilier Politique ont permis de définir les thématiques prioritaires et pertinentes pour le Rhin Supérieur à l'horizon 2030.

La Stratégie propose une approche thématique et liste, après un court préambule, les onze axes prioritaires suivants, illustrés par des exemples concrets de projets potentiels à réaliser à court et moyen termes :

1. Protection du climat et de l'environnement : actualisation et mise en œuvre de la stratégie commune en vue de réagir aux conséquences du changement climatique dans le Rhin Supérieur et de les atténuer,
2. Mobilité durable : développement des lignes ferroviaires et dessertes transfrontalières, pistes cyclables, coopération des ports rhénans, promotion de la recherche, etc...
3. Culture et plurilinguisme : créer un environnement commun où la langue et la culture permettent une intensification des échanges,
4. Obstacles aux frontières : éliminer les obstacles juridiques et administratifs afin d'améliorer la coopération et la cohésion transfrontalières. La Commission européenne a estimé que le fait de surmonter 25% des obstacles permettrait de créer environ un million d'emplois supplémentaires,
5. Emploi : fluidification du marché du travail et des systèmes de formation à l'échelle du Rhin Supérieur (renforcement du projet de mobilité Certificat Euroregio pour les personnes en formation, création d'une école professionnelle franco-allemande entre Kehl et Strasbourg...),
6. Économie : faire du Rhin Supérieur un territoire de croissance partagée,
7. Innovation : associer recherche et enseignement de manière visible à l'échelle internationale pour créer une région de recherche d'excellence et d'innovation,
8. Promouvoir le transfert de technologie et de connaissance en faveur des PME,
9. Appréhender les opportunités et les défis de la digitalisation et de l'intelligence artificielle,
10. Santé : faciliter l'accès aux soins et aux hôpitaux dans le pays voisin et renforcer la coopération des acteurs de la santé,
11. Société civile, jeunesse culture et sport : utilisation commune des complexes sportifs voisins, harmonisation des règlements d'accès aux compétitions sportives, rendre la coopération transfrontalière plus visible et moins technocratique...

4. Un document stratégique pour le Département du Bas-Rhin et la future Collectivité Européenne d'Alsace

Fruit d'un travail partenarial, consensuel et tri-national, la Stratégie 2030 de la RMT constitue un document cadre de première importance. Il renvoie, à l'échelon européen, l'image d'un territoire cohérent avec des acteurs unis autour d'une ambition partagée pour l'avenir de leur territoire.

Chef de file de la coopération transfrontalière, la future Collectivité Européenne d'Alsace pourra intégrer ces différents éléments à son schéma alsacien de coopération transfrontalière.

Elle pourra également inviter ses partenaires à hiérarchiser les différents niveaux de projet en cherchant à leur donner une forme concrète et en les inscrivant dans une maquette juridique et financière précise.

Pour mieux organiser les modalités de l'action commune, elle pourra également relayer auprès du Comité de Coopération Transfrontalière créé par le Traité d'Aix-la-Chapelle (article 14) les difficultés juridiques et administratives entravant leur mise en œuvre.

D'ores et déjà, la stratégie de la RMT reprend certains projets phares des deux Départements, notamment en matière de mobilité en mentionnant explicitement les liaisons ferroviaires manquantes dans le Bas-Rhin Sarrebruck-Sarreguemines-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe ou le barreau LGV de Kehl-Appenweier, et dans le Haut-Rhin, la liaison Colmar-Freiburg.

La problématique de l'élimination des lacunes dans le réseau routier transfrontalier est également reprise dans liste des sous-objectifs de la thématique mobilité.

La thématique de la santé, qui présente de forts enjeux transfrontaliers sur le territoire bas-rhinois, a été retenue comme thématique stratégique.

En revanche, la dimension européenne du territoire, renforcée à Strasbourg, capitale européenne, par la présence de nombreux sièges d'institutions européennes (dont le Parlement Européen), et dont le rayonnement bénéficie largement à tout le Rhin Supérieur, mériterait d'être davantage appropriée par la Stratégie 2030 de la RMT.

Compte-tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée Départementale :

- De prendre acte de la stratégie 2030 de la Région Métropolitaine Trinationale annexée au présent rapport,
- d'autoriser le Président à signer ce document.

Le présent rapport se fonde sur les articles L. 1115-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales (CGCT), relatifs aux actions internationales de coopération portée par des collectivités territoriales.

La Commission de l'attractivité, du développement du Bas-Rhin et des relations institutionnelles, réunie le 3 octobre 2019, s'est prononcée favorablement sur cette stratégie.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

• *de prendre acte de la stratégie 2030 de la Région Métropolitaine Trinationale annexée au présent rapport et déclinée autour des onze priorités stratégiques suivantes :*

1. Protection du climat et de l'environnement : actualisation et mise en œuvre de la stratégie commune en vue de réagir aux conséquences du changement climatique dans le Rhin Supérieur et de les atténuer,

2. Mobilité durable : développement des lignes ferroviaires et dessertes transfrontalières, pistes cyclables, coopération des ports rhénans, promotion de la recherche,

3. Culture et plurilinguisme : créer un environnement commun où la langue et la culture permettent une intensification des échanges,

4. Obstacles aux frontières : éliminer les obstacles juridiques et administratifs afin d'améliorer la coopération et la cohésion transfrontalières,

5. Emploi : fluidification du marché du travail et des systèmes de formation à l'échelle du Rhin Supérieur,

6. Économie : faire du Rhin Supérieur un territoire de croissance partagée,

7. Innovation : associer recherche et enseignement de manière visible à l'échelle internationale pour créer une région de recherche d'excellence et d'innovation,

8. Promouvoir le transfert de technologie et de connaissance en faveur des PME,

9. Appréhender les opportunités et les défis de la digitalisation et de l'intelligence artificielle,

10. Santé : faciliter l'accès aux soins et aux hôpitaux dans le pays voisin et renforcer la coopération des acteurs de la santé,

11. Société civile, jeunesse culture et sport : utilisation commune des complexes sportifs voisins, harmonisation des règlements d'accès aux compétitions sportives, rendre la coopération transfrontalière plus visible et moins technocratique.

• *d'autoriser le Président à signer ce document.*

Strasbourg, le 23/10/19
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY

